

## Si j'ai des questions

L'infirmière de votre enfant pourra répondre à vos questions.

Cependant, si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez contacter **l'équipe d'infirmières en prévention et contrôle des infections**, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

**Baie-Comeau** : 418 589-3701, poste 302818 ou 302545

**Haute-Côte-Nord** : 418 233-2931, poste 232248

**Port-Cartier** : 418 766-2572, poste 3277

**Sept-Îles** : 418 962-9761, poste 2598 ou 2566

**Havre-Saint-Pierre** : 418 962-9761, poste 2598 ou 2566

**Fermont** : 418 287-3280, poste 150

**Blanc-Sablon** : 418 461-2144, poste 611413

## CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord dessert une population d'environ 95 000 habitants sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral), en passant par l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville.

Le CISSS de la Côte-Nord est responsable de planifier, de coordonner, d'organiser et d'offrir des services sociaux et de santé à l'ensemble de la population de la région. Il compte une cinquantaine d'installations et regroupe 3 600 employés.



*Suivez-nous!*

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

[www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca)

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord**

Québec 



# Mon enfant est en isolement

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

03-2019



Québec 

## Ce que je dois savoir

La majorité des problèmes de santé, chez les enfants de 0 à 18 ans, est associée aux maladies infectieuses telles que la varicelle, la gastroentérite, l'impétigo, le pied-main-bouche, l'influenza, etc.

Bien que ces problèmes de santé soient la plupart du temps mineurs, ils peuvent nécessiter une courte hospitalisation. Dans ce cas, les précautions suivantes doivent être appliquées afin d'éviter la **transmission** chez d'autres enfants :

- les membres du personnel, qui prendront soin de votre enfant, devront porter une blouse à manches longues, des gants et parfois un masque et des lunettes;
- une affiche, à l'entrée de la chambre, indiquera l'**équipement de protection** requis pour les membres du personnel.

## Ce que je dois faire

- Lorsque vous êtes au chevet de votre enfant, il n'est pas obligatoire pour vous de porter l'équipement de protection individuelle.
- Il faut limiter le nombre de personnes présentes dans la chambre.
- Lorsque que vous ou un visiteur sortez de la chambre, vous devez **laver vos mains avec le gel hydroalcoolique** disponible à la sortie de chaque chambre.
- Vous devez éviter de circuler sur d'autres unités de soins ainsi que dans leurs aires communes.
- Vous devez éviter de visiter d'autres personnes hospitalisées.
- Si vous devez circuler dans les aires communes ou sur d'autres unités, vous devez revêtir l'équipement de protection tel qu'indiqué sur l'affiche à l'entrée de la chambre.

## Papa et maman sont malades aussi

- Lorsque possible, une autre personne significative peut être au chevet de l'enfant.
- S'il est impossible d'avoir une autre personne significative, vous devez porter l'équipement de protection, tel que recommandé sur l'affiche en place à l'entrée de la chambre lorsque vous devez circuler sur l'unité.
- Si vous présentez des symptômes d'allure grippale, vous devez respecter les règles de **l'hygiène respiratoire** :
  - ◆ porter un masque;
  - ◆ tousser dans le pli de votre bras;
  - ◆ jeter vos mouchoirs à la poubelle après chaque utilisation.

# L'hygiène respiratoire

Pour protéger les autres



**1** Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous tousssez ou éternuez.



**2** Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



**3** Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, tousssez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



**4** Lavez vos mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE VISITER VOS PROCHES.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux